

# Congo Belge

BELGISCH-CONGO

N<sup>o</sup> 2013 /A.E./C-23.  
N<sup>r</sup>

Rappeler dans la réponse la date et le numéro  
In het antwoord vermelden : nummer en dagtekening

Réponse au n<sup>o</sup>  
Antwoord op n<sup>r</sup>

du ..... 19.....  
van .....

ANNEXE  
Bijlage

OBJET :  
VOORWERP :

DEVICES.

Costermansville, le 16 juillet 1948.  
Den

N<sup>o</sup> 2014/A.E. - TRANSMIS copie, pour information  
à Monsieur le Chef du Service des AFFAIRES ECONOMIQUES à USUKURU.-

Le Chef du Service Provincial des  
Affaires Economiques, F.DE POOTER,-

Ruhengeri



5761

Monsieur le Chef de Service ,

1963  
22/7/48

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en vue de sauvegarder l'indépendance du Service vis-à-vis des Banques il serait désirable de me mettre en possession de toutes les instructions "Devises" et de me voir communiquer au fur et à mesure toutes modifications de celles-ci : la situation actuelle où nous dépendons en quelque sorte du bon vouloir de la B.C.B. est intolérable.

X

X X

Je mets l'occasion à profit (suite à votre radio 121113/ECO.) pour vous demander de bien vouloir rendre obligatoire l'examen par la Commission Centrale des demandes de licence émanant de firmes ayant des sièges dans plusieurs provinces : tout contrôle efficace est, dans ce cas, impossible à l'échelon provincial.

Le Chef du Service Provincial des  
Affaires Economiques, F.DE POOTER,-

Sé/F.DE POOTER.

Monsieur le Chef du Service  
des Affaires Economiques  
du Gouvernement Général  
à  
LEOPOLDVILLE.